

L'Association "Les Chemins de l'Eveil", régie par la loi de 1901, a été fondée en 1991, à l'initiative de parents d'enfants polyhandicapés.

- Basée à Saint-Germain-en-Laye (78), elle a pour objet la conception, **la création et la gestion d'établissements adaptés aux enfants et adultes présentant un handicap grave à expressions multiples** associant déficience motrice et déficience mentale sévère ou profonde et entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation, selon la définition officielle du polyhandicap.

- Elle gère deux établissements : [l'Institut Médico Educatif "Michel Péricard"](#) à Saint-Germain-en-Laye ouvert en 1996, et [la Maison d'Accueil Spécialisée "La Maison de Marie"](#) à Poissy ouvert en 2007.

- L'Association s'impose un **haut niveau d'exigence** pour assurer à chaque personne accueillie le **maximum de bien-être** ainsi que le développement et le maintien de ses facultés et son ouverture au monde. Pour maintenir de façon adaptée les liens entre la personne accueillie et sa famille, l'IME assure un accueil en externat et la MAS alterne des séjours de trois semaines en externat suivies d'une semaine en internat.

- Elle veille particulièrement à une bonne gestion conforme aux objectifs et équilibrée financièrement de chacun des établissements, y compris dans leur capacité à autofinancer les opérations de gros travaux et d'entretien.

- Les deux établissements fonctionnent, sous l'autorité d'un directeur général, nommé par l'Association, dans le cadre de conventions avec la CRAMIF. Ils sont sous tutelle du Ministère chargé de la santé. Ils emploient 75 salariés environ.

- Au-delà, l'Association s'attache à lever de nouveaux fonds propres, par des dons, legs et l'organisation de manifestations diverses (vente de Noël, ...) ou des "réservations de place". Un groupe formé de professionnels et de parents, œuvre en ce sens dans chaque établissement.

- Les fonds ainsi recueillis permettent de financer des investissements de création ou

d'améliorations des établissements. Ainsi, la direction peut organiser davantage d'activités d'éveil, de loisirs ou autre pour les personnes accueillies, grâce à des équipements parfaitement adaptés.